

Le parlement invalide l'initiative de l'UDC

19.03.2016

CENTRE ISLAM ET SOCIÉTÉ • Les députés ont massivement rejeté hier, par 63 voix contre 18, le texte visant à empêcher l'ouverture de l'institut à l'Université de Fribourg. Ils l'ont jugé contraire à la Constitution fédérale.

PATRICK PUGIN

Déçu et interrogatif, Roland Mesot, hier après que le Grand Conseil a invalidé – comme le lui recommandait le Conseil d'Etat – l'initiative contre l'ouverture du Centre suisse islam et société (CSIS) à l'Université de Fribourg. Le président de l'UDC fribourgeoise se doutait bien qu'il perdrait. Mais il ne s'attendait pas à un tel revers: seuls 18 députés ont soutenu son texte – tous issus de ses rangs, plus deux libéraux-radicaux – quand 63 autres le balayaient. Une claque.

«Je me demande pourquoi 52 députés, en septembre 2014, appuyaient un mandat qui demandait la même chose et aujourd'hui ils rejettent cette initiative. Que s'est-il passé?» s'interroge Roland Mesot. Vrai qu'à l'époque, 20 élus du PDC et 12 du PLR avaient voté en faveur de ce mandat demandant au gouvernement d'intervenir auprès du rectorat afin qu'il renonce à la création du CSIS. Mais il s'agissait alors d'une démonstration de mécontentement par rapport au manque d'information distillée par l'Université. Une carence comblée par la suite.

Et puis hier, les députés ne se prononçaient pas sur le fond de l'initiative mais sur sa validité. Et sous cet angle-là, difficile d'homologuer un texte qui, selon l'avis de droit de deux experts, contrevient à la Constitution fédérale. En particulier à son article 8, qui stipule que nul ne doit subir de discrimination du fait, entre autres, de ses convictions religieuses. Et cette initiative, qui ne vise que l'islam, leur apparaît discriminatoire.

Le terrain juridique

Le débat du jour devait rester sur le terrain juridique. Le président du Grand Conseil Benoît Rey (cg-pcs, Fribourg) a d'ailleurs averti les intervenants: si les discussions devaient s'égarer, il n'hésiterait pas à leur couper la parole. Une mise en garde qui n'a cependant pas empêché les «dérapages» politiques. Tous les groupes opposés au texte de l'UDC ont ainsi d'abord souligné son anti-constitutionnalité, ainsi que le démontrent les avis de droit demandés par le Conseil d'Etat. Un jugement qui a fait bondir Roland Mesot (udc, Châtel-Saint-Denis): «Notre initiative est formulée en termes généraux. Il reviendra au Grand Conseil de rédiger un article constitutionnel conforme aux exigences légales. Ce texte n'existe pas encore! Comment se prononcer sur un texte qui n'existe pas?» Certes, a répondu Jean-Pierre Siggen, directeur de l'Instruction publique, de la culture et du sport, le texte n'est pas rédigé: «Mais l'intention est clairement exprimée dans le titre de l'initiative et dans l'argumentaire ». Et clairement, a soutenu le conseiller d'Etat: «Cette initiative est discriminatoire».

Mépris du peuple

«On ne peut pas laisser croire au peuple que tout est possible dès lors que le nombre de signatures requises a été récolté», a indiqué Gabrielle Bourguet (pdc, Granges). En invalidant l'initiative de l'UDC, «le PDC prend ses responsabilités», estime la députée. A gauche, évidemment, on applaudit: «Enfin la raison l'emporte sur l'agitation stérile, sur l'opportunisme démagogue », s'est réjoui Xavier Ganioz (ps, Fribourg). Du côté des démocrates du centre, bien sûr, on ne partage pas le même point de vue: pour eux, on dépossède les citoyens de leur droit à s'exprimer. «Avezvous perdu totalement le bon sens populaire? Vous avez promis de

respecter les droits du peuple et aujourd'hui, vous les méprisez», a tonné Ueli Johner (udc, Chiètres). Et le Lacois de s'emporter: pour lui, l'invalidation de l'initiative serait rien moins qu'une «trahison du peuple ». Son collègue Nicolas Kolly (udc, Essert) reprend: «Empêcher le peuple de s'exprimer est faux, lâche et scandaleux!» N'importe quoi, a répliqué en substance Susanne Aebischer (pdc, Chiètres): «C'est notre rôle de député de juger de la validité d'une initiative, pas celui du peuple. Nous avons certes promis de respecter les droits du peuple, mais nous avons également juré de respecter les lois et la Constitution. » Pour Xavier Ganioz, «nous ne dépouillons pas la population d'un droit, nous faisons en sorte de ne pas la rendre complice d'un texte qui viole la Constitution fédérale».

Hostilité à l'islam

Roland Mesot a eu beau rappeler que son texte ne vise rien d'autre que l'interdiction de la formation d'imams à Fribourg – que ne prévoient par ailleurs pas les statuts du CSIS –,

certaines de ses collègues n'en ont pas moins témoigné leur hostilité à l'islam: «Nous vivons dans un canton catholique et n'avons pas besoin de nous adapter à d'autres religions et particulièrement à l'islam dont l'objectif est d'éliminer les chrétiens», a déclaré Roger Schuwey (udc, La Villette). Ruedi Vonlanthen (plr, Chevrières) ne s'est quant à lui pas montré tendre avec les musulmans: «Ces gens violent les droits de l'homme. Les femmes n'ont pas le droit de conduire, elles sont lapidées! Et l'on vient nous parler de discrimination?» L'«outrance» de ces propos a suscité le dédain poli de la présidente de la commission parlementaire qui s'est penchée sur l'initiative, Antoinette de Weck (plr, Fribourg): «Dieu saura reconnaître les siens», a-t-elle malicieusement glissé au terme du débat.

Dans un communiqué diffusé hier après-midi, l'UDC annonce qu'elle «continuera de s'opposer au CSIS et restera particulièrement vigilante à son développement». Elle analysera par ailleurs la possibilité de recourir contre l'invalidation de son initiative auprès du Tribunal fédéral. I



Président de l'UDC fribourgeoise, Roland Mesot (debout) se doutait bien qu'il perdrait. Mais pas par une claqué. ALDO ELLENA